

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU

4 JUILLET 2019

Convocations : Journal Officiel du 19 juin 2019
Tout ménage du 21 juin 2019

Présidence : M. Alexis Choffat
Secrétariat : Mme Florence Marie Gerber

25 citoyen-ne-s présent-e-s

M. Daniel Fleury du journal Le Quotidien Jurassien assiste à l'assemblée, sans droit de vote.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée ;
2. Présentation et approbation des comptes 2018 ainsi que des dépassements budgétaires ;
3. Voter un crédit de Fr. 150'000.— pour la réfection de la chaussée du quartier Le Crin à Courchavon, à financer par les fonds propres. Donner compétence au Conseil communal pour traiter ce dossier ;
4. Présentation et votation sur le projet d'Eclairage de la Vieille Tour au cimetière de Courchavon ;
5. Divers ;

L'ordre du jour n'étant pas contesté, le Président ouvre l'assemblée à 20h00.

Deux scrutateurs sont nommés : Mme Colette Salomon & M. Jonathan Spitznagel

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée

Le Président informe l'assemblée que selon le règlement communal, le procès-verbal a été déposé publiquement au secrétariat communal et sur le site internet communal www.courchavon-mormont.ch. Aucune demande de compléments ou de rectifications n'est parvenue au secrétariat communal.

Toutefois, la secrétaire informe l'assemblée de son erreur, soit un mauvais intitulé dans la votation du point 5 à savoir, « l'assemblée accepte à la majorité (1 non) le nouveau règlement des inhumations et du cimetière » alors qu'il s'agissait de « l'assemblée accepte à la majorité (1 non) la modification de l'art. 26 du règlement communal d'organisation de la commune de Courchavon ».

L'assemblée accepte cette correction sans remarque et le procès-verbal est approuvé sans lecture, avec décharge et remerciements à son auteur.

2. Présentation et approbation des comptes 2018 ainsi que des dépassements budgétaires

Des exemplaires des comptes sont disponibles pour les personnes présentes. Ils sont également projetés sur écran.

La secrétaire donne connaissance des comptes et le Maire apporte les informations y relatives.

Autorités et administration générale

100.318 Votations, élections : montant plus important que prévu en raison de la votation imprévue sur la Patinoire de Porrentruy.

130.319.02 Informatique secrétariat : dépassement budgétaire consécutif au nouveau site internet et programmes informatiques.

Travaux publics, plans de zones, communication

230.318.02 Frais divers (cadastre) : dépassement budgétaire relatif à des frais de notaires et de géomètre pour finalisation de limites parcellaires et propriétaires dans différents quartiers (Pré Jeannette, Mormont).

Affaires juridiques, Police et affaires militaires et protection civile

340.319 Frais divers : dépassement budgétaire, vérification et achat d'un nouvel extincteur.

Instruction, formation, culture et sport

Pas de commentaire.

Aide sociale et santé publique :

600.366.01 Aide sociale : nous ne budgétisons pas ce poste.

Economie publique

720.318 Participation au Centre de déchets carnés : montant moins important que les autres années car pas d'investissements spéciaux en 2018.

Finances

820.331.01 Amortissements : montant important en raison du bon résultat de l'exercice.

820.380 Alimentation de fonds : augmentation de la provision pour variation d'impôts.

Impositions

Les impôts ordinaires sont un peu plus élevés que prévus au budget et également supérieurs aux comptes 2017, ceci malgré la baisse de la quotité d'impôts.

Services communaux

Services des déchets : ce service boucle avec une perte de Fr. 695.05 (2017 - bénéfice de Fr. 728.70).

Les eaux propres bouclent avec une perte de Fr. 3'499.65.

Le service des eaux usées boucle avec un bénéfice de Fr. 13'182.80.

Exploitation forestière : ce service boucle avec un bénéfice de Fr. 4'528.50.

Comptes administratifs :	charges Fr.	1'357'304.55	produits	Fr.	1'609'943.90
Services communaux :	charges Fr.	334'890.55	produits	Fr.	329'316.05
Total	charges Fr.	1'692'195.10	produits	Fr.	1'939'259.95

Soit un bénéfice de **Fr. 247'064.85**

Alors que le budget prévoyait un bénéfice de Fr. 45'700.--

Un résumé des investissements et du bilan est présenté. Le rapport de vérification des comptes établi par la fiduciaire BDO SA, est lu.

Les principaux dépassements budgétaires sont également communiqués.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : M. J.-Jacques Lehmann demande si la commune touche toujours une indemnité pour les antennes (2 émetteurs) ? oui nous touchions Fr. 2'000.-- et dès 2020 nous toucherons Fr. 3'200.--.

Votation : l'assemblée accepte à la majorité (1 abstention) les comptes 2018 ainsi que les dépassements budgétaires.

3. Voter un crédit de Fr. 150'000.— pour la réfection de la chaussée du quartier Le Crin à Courchavon, à financer par les fonds propres. Donner compétence au Conseil communal pour traiter ce dossier

M. Mario Fleury présente ce point.

Le plan est projeté sur écran ainsi que les détails des travaux projetés.

La réfection débutera après l'entrée de la propriété de Mme Arlette Riat et se terminera vers chez Mme Colette Maître.

A ce jour, cette chaussée présente de nombreux nids de poules, les bords sont mal définis, les banquettes empiètent sur la route et le profil est bosselé.

Les travaux de génie-civil prévoient l'enlèvement de l'enrobé existant, réfection du coffre de la route, pose de pavés (côté gauche), pose de bordures (côté droit), reprofilage avec enrobé bitumineux, pose du tapis d'usure, adaptation pavage devant le transformateur et confection des banquettes (terre ou groise).

Le crédit de Fr. 150'000.— proposé ce soir comporte Fr. 143'421.— pour l'ensemble des travaux, Fr. 5'000.— pour le remplacement de 3 dépotoirs et Fr. 1'579.— pour divers et imprévus.

Le coût des travaux sera financé par les fonds propres.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : M. Yvan Schmidlin demande s'il ne serait pas possible de profiter des travaux pour créer une place propre pour le container à poubelles ? La réponse est non étant donné que les containers seront supprimés dans le futur et remplacés par les Molok (comme à Mormont), sauf les containers « à puce » des restaurants, entreprises ou autres.

M. André Maillard demande si la largeur de la route sera agrandie, car à certains endroits, le croisement est difficile. La réponse est non car les rétrécissements existants obligent les conducteurs à ralentir. Nous recevons déjà beaucoup de réclamations sur la vitesse excessive au lotissement, donc le Conseil a décidé de maintenir sa largeur actuelle.

M. J.-Jacques Lehmann demande si la route sera creusée ? Non, le coffre sera refait et certains endroits seront juste assainis.

M. J.-Pierre Broquet demande si une grille d'évacuation sera ajoutée car la distance entre elles est très grande ? Ce n'est pas prévu mais nous contrôlerons cet aspect. Il demande où cette réfection s'arrête vers chez Mme Maître ? Le plan est affiché et vraisemblablement au début du chemin qui part dans la forêt (bordure).

M. Gérard Meyer rappelle aux autorités qu'il faut bien veiller à la pente de la route et l'évacuation des eaux en rapport à la ligne CFF. Cet aspect sera recontrôlé également.

Votation : l'assemblée accepte à la majorité (1 abstention) le crédit de Fr. 150'000.-- pour la réfection de la chaussée du quartier Le Crin à Courchavon, à financer par les fonds propres. Donner compétence au Conseil communal pour traiter ce dossier.

4. Présentation et votation sur le projet d'Eclairage de la Vieille Tour au cimetière de Courchavon

Le Maire présente ce point et les détails sont projetés sur écran.

Le projet prévoit l'éclairage de la tour par deux projecteurs qui seraient alimentés par une nouvelle conduite électrique, creusée dans le talus le long des escaliers. L'éclairage sera réglé par minuterie et ne durera pas toute la nuit.

Le coût du projet est présenté. Total des devis Fr. 16'000.--. Ce montant comprend, Fr. 10'339.20 pour les travaux de génie-civil (Gérard Cuenat SA), Fr. 1'680.80 pour le tirage du câble (BKW SA), Fr. 3'588.45 pour l'éclairage et les prises électriques (Jolissaint SA) et Fr. 391.55 pour divers et imprévu.

Les frais d'éclairage pour une année sont estimés à Fr. 100.--.

La charge annuelle pour couvrir les coûts de renouvellement des installations (30 ans pour les installations électriques et 80 ans pour les installations BKW) est de Fr. 245.-- soit au total un montant de Fr. 345.-- pour une année.

Pour le Maire, les raisons de soutenir ce projet sont la mise en valeur de la Vieille Tour monument identitaire du village de Courchavon et un plus pour la zone à bâtir située en face. Ce cachet supplémentaire favorisera le tourisme et son coût est supportable pour notre commune. Les prises électriques qui seront installées faciliteront les divers travaux sur place.

Le Maire estime que ces installations enjoliveront le village et lui apporteront un cachet incontestable.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : M. J.-Pierre Rovelli estime qu'à l'époque où l'on parle d'économie d'énergie et de pollution lumineuse, la commune n'est pas cohérente dans sa proposition. Celle-ci est à contre-courant et contraire aux efforts demandés aux citoyens suisses en général.

M. Charles-André Lehmann donne connaissance de quelques recommandations trouvées sur le site internet du Canton du Jura qui indique qu'il faut restreindre les éclairages et œuvrer en faveur de la nuit. De plus un tel projet nécessite une autorisation de l'Office de l'Environnement ainsi que la délivrance d'un permis de construire. A l'époque de sa restauration en 2002, il avait été constaté que la tour était « habitée » par une chouette chevêche ou effraie. Il relève également que si la tour est mise en valeur, il faudrait nettoyer et remettre en état les escaliers qui montent au cimetière car ils sont envahis de buissons et sont inutilisables. Il ajoute encore à l'attention du Maire qu'il a trouvé déplacé sa remarque en quittant la séance du conseil de Paroisse à laquelle il est allé présenter le projet, à savoir « si le Conseil de Paroisse refuse ce projet, il se fera quand même ».

Le Maire convient que le moment n'est peut-être pas bien choisi mais il maintient que pour lui, cet éclairage serait un plus pour la commune. Les citoyens décideront.

M. Yvan Schmidlin soutient ce projet et trouve également que ça apportera un plus au village.

M. Eric Froidevaux trouve ce projet intéressant.

M. J.-Pierre Broquet demande s'il est vraiment nécessaire de tirer un câble ? les panneaux solaires ne seraient-ils pas suffisants ? Après discussion, il s'avère que ce type d'installation n'est pas assez puissant.

M. Gérard Meyer prend la parole pour soutenir ce projet dans le sens où il valorisera le village à moindre coûts ainsi que notre patrimoine. Il rappelle que l'éclairage sera adaptable. De plus, dans les lignes de notre révision du PAL, le développement touristique fait partie du développement de la commune.

M. Jonathan Spitznagel soutient le projet. Il demande également si la commune prévoit de poser dans le futur des candélabres qui s'allument lors de passage ? La question s'est posé lors des travaux de Mormont mais le Conseil communal a choisi une autre option, à savoir, la baisse de l'intensité de l'éclairage à partir d'une certaine heure.

M. Charles-André Lehmann rappelle que lors du choix des candélabres pour la traversée du village, le Conseil avait déjà opté pour des candélabres qui dirigent la lumière vers le bas. Il désire pouvoir bénéficier de l'obscurité la nuit pour sa qualité de sommeil et estime que laisser l'éclairage jusqu'à 1h00 du matin c'est trop long.

Ces aspects seront discutés ultérieurement et des compromis seront trouvés afin de satisfaire au mieux la population.

Votation : l'assemblée accepte par 14 Oui, 3 Non et 8 absentions le projet d'Eclairage de la Vieille Tour au cimetière de Courchavon.

4. Divers

Le Maire donne les informations suivantes :

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL : notre révision du plan d'aménagement local a été votée et acceptée par notre assemblée communale et le Canton l'a également approuvée. Au terme du délai de publication, nous avons reçu plusieurs oppositions dont une émanant de la Confédération qui estimait que nous n'avions pas rendu assez de terrains à bâtir à la zone agricole. De ce fait, elle désirait retirer les parcelles de la 3^{ème} étape du lotissement, les parcelles du Faubourg et du Moulin et s'opposait également à la création de la zone sports & loisirs à Mormont. Des démarches sont en cours et une proposition de modification du PAL sera soumise à la Confédération.

CHEMIN DE FRETEUX : ce chemin a été refait et remblayé. Le coût des travaux ne nécessitait pas de votation en assemblée raison pour laquelle les travaux ont été commandés par le Conseil communal directement.

ACTION 40 ANS – 40 CHENES : le canton lance cette action qui consiste à planter 40 arbres dans toutes les communes jurassiennes. Certaines communes ont répondu qu'elles ne sont pas du tout intéressées, d'autres à diverses grandeurs. Notre commune a annoncé une dizaine d'arbres. Ces arbres sont offerts et doivent être plantés de manière isolée. Plusieurs personnes ont déjà manifesté leur intérêt et la commune prend note de toutes les demandes. Les essences proposées sont le chêne, l'érable et le tilleul.

Autres demandes et remarques des citoyens présents :

M. J.-Pierre Rovelli a remarqué que les jeunes du village se retrouvent à la cabane de l'ancien stand de tir à la Route du Varieu. Le Conseil s'est-il renseigné au sujet de la responsabilité de la commune en cas d'accident ? Un contrôle sera fait auprès de nos assurances.

M. Christian Jubin demande si les bornes seront reposées prochainement à Mormont ? Oui ce sera fait dans les prochaines semaines.

M. Pascal Gschwind informe le Conseil qu'à la route à La Dierita, les rigoles sont pleines de terre et lors de pluies ne remplissent plus leur but. Il désirerait également qu'il soit rappelé sur un prochain tout-ménage que cette route est une « route agricole », beaucoup de voitures l'utilisent comme route standard et la situation peut être dangereuse. De plus, il faudrait faire tailler la haie qui borde le chemin d'accès au hangar de l'entreprise Georges Meyer à Mormont. Le Conseil regardera pour tailler cette haie et faucher le talus. Pour La Dierita, les dépotoirs seront curés la semaine prochaine et un rappel sera noté sur un prochain tout ménage au sujet de l'utilisation de cette route.

M. Yvan Schmidlin demande combien il reste de terrains à vendre au lotissement ? A ce jour et en tenant compte des pré-réservations, il n'en reste plus, sauf le terrain privé. A voir si les réservations voient des projets concrets aboutir.

Le Maire remercie les personnes présentes et leur souhaite de bonnes vacances.

M. Alexis Choffat remercie le Maire et tous les membres du Conseil communal et souhaite également de bonnes vacances aux personnes présentes.

Comme il n'y a plus de questions, la séance est levée à 21h20.

Courchavon, le 29 juillet 2019

Lu et approuvé lors de l'assemblée communale du : _____

AU NOM DE L'ASSEMBLEE

Le Président :

La Secrétaire :

Alexis Choffat

Florence Marie Gerber